

Le journal de l'Eyrieux

SYNDICAT MIXTE EYRIEUX CLAIR / Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents

Journal du Syndicat Eyrieux Clair | Novembre 2015 | Numéro 14

Valorisation du patrimoine

Un 7^{ème} festival de l'Eau réussi

p3

Carte d'identité du Syndicat

Le Syndicat Mixte Eyrieux Clair

p6 & 7

Qualité et quantité...

Eau pluviale et imperméabilité des sols

p10

La loutre d'Europe, *Lutra lutra*

Après des décennies de forte régression, la loutre d'Europe recolonise les rivières de France et d'Ardèche. Quelques individus ont élu domicile sur le bassin de l'Eyrieux.

Cet animal appartient à la famille des mustélidés, comme le blaireau, la belette ou la fouine.

Habitat :

Surtout active la nuit, la loutre affectionne rivières, lacs ou étangs où elle trouve sa nourriture. Elle est la plupart du temps solitaire et délimite son territoire avec son urine ou ses épreintes (crottes enduites de sécrétions à l'odeur caractéristique) qu'elle dépose sur un endroit précis (rocher, souche). Elle occupe plusieurs types de gîtes : les couches à ciel ouvert et les abris pour se reposer, les catiches¹ pour élever les jeunes.

La loutre occupe seule un territoire de 20 à 40 km de rivière.



Abri

Morphologie :

Son poids moyen est de 7 kg et elle peut mesurer jusqu'à 1m30, dont 40 cm environ pour la queue.

La loutre possède 4 pattes palmées, une fourrure imperméable et des vibrisses (moustaches) lui permettant de détecter le moindre mouvement.

Ce carnivore est très bien adapté à la nage grâce à son corps fuselé et hydrodynamique, ses pattes palmées et son pelage particulièrement dense et étanche.

Reproduction :

La reproduction peut se faire toute l'année, l'accouplement se fait généralement dans l'eau. Après 60 jours de gestation, la femelle donne naissance à 1, 2 ou 3 loutrons qu'elle élèvera seule pendant 8 mois.

Il leur faudra 2 ans pour être adulte et se reproduire.



Carte d'identité

- Classe → Mammifère
- Super ordre → Carnivore
- Ordre → Fissipède
- Famille → Mustélidé
- Genre → *Lutra*
- Espèce → *lutra*



Epreintes laissées sur un rocher

Alimentation :

La loutre se nourrit principalement de poissons mais consomme également crustacés, amphibiens, mollusques, insectes, oiseaux ou petits mammifères.

La consommation journalière d'un mâle adulte n'excède pas 1 kg de poissons. Au vu de la faible densité de sa population, la loutre n'est donc pas responsable de la disparition du poisson, au contraire, elle participe à l'équilibre de la population piscicole en s'attaquant aux proies les plus abondantes, malades et les plus faciles à capturer.

Protection :

Longtemps chassée pour sa fourrure, la loutre bénéficie d'un statut de protection :

- Mondial : Annexe II de la Convention de Berne
- Européen : Annexes II et IV de la Directive Habitats
- National : depuis 1972, il est interdit de la chasser. En 1976, sa protection devient effective (loi sur la Protection de la Nature).



© P. Legobien

Edito



La conférence de Paris sur les changements climatiques peut paraître loin de nos préoccupations locales, pour autant, notre territoire connaît également des événements météorologiques extrêmes, devenus récurrents.

Les crues cévenoles de l'automne dernier ont enregistré des pics conséquents : de vicennale pour l'Eyrieux jusqu'à centennale sur la Glueyre. Malgré ces fortes précipitations, l'été 2015 a souffert d'étiages sévères et de

chaleurs excessives. Un arrêté de vigilance sécheresse a d'ailleurs été publié dès le début du mois de juillet sur l'ensemble du bassin versant de l'Eyrieux, supplanté très rapidement par le niveau d'alerte renforcée. Heureusement, les premières précipitations de septembre ont permis d'éviter le niveau "crise", synonyme d'interdiction de tous prélèvements en rivière et nappe.

Dans ce contexte, les actions menées via le Contrat de rivière prennent toute leur importance. Notamment la gestion quantitative représente un des trois enjeux fondamentaux de la procédure, au même titre que la qualité de l'eau ou la restauration des milieux. Le programme d'actions a été défini de telle sorte qu'il vise à répondre aux problématiques locales de nos cours d'eau, tout en respectant les obligations réglementaires. Il devient donc urgent de trouver des solutions communes pour que tous les usagers puissent équitablement avoir accès à une ressource en eau satisfaisante sans nuire au milieu naturel. La concertation autour de la gestion partagée de la ressource en eau a d'ores et déjà démarré et les premières actions sont lancées : inventaire des prélèvements, observatoire des débits, etc.

2015 se termine, c'est également l'occasion de faire un bilan de la première année du Contrat de rivière. La restauration de la ripisylve et les actions de communication se poursuivent, les premières études sont lancées : profils de baignade, préservation des zones humides, continuité écologique. L'année à venir s'orientera vers la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs autour des thématiques transport solide et espace de bon fonctionnement de la rivière. Tous les enjeux sont interdépendants : une bonne qualité de l'eau est étroitement associée à une quantité d'eau suffisante et à un bon état des milieux aquatiques. Les actions peuvent paraître ambitieuses, parfois même difficiles à réaliser puisqu'elles peuvent remettre en cause ce qui a été fait dans le passé. C'est pour cette raison que collectivités, associations, riverains et usagers doivent collaborer car l'engagement de chacun est gage de réussite pour la préservation de cette ressource qui nous est vitale.

Le Président du Syndicat Eyrieux Clair,
Bernard BERGER

Sommaire

- Coin nature p2
- Valorisation du patrimoine p3
- Gestion des milieux aquatiques p4 & 5
- Carte identité p6 & 7
- Les élus s'expriment p8
- Brèves p9

¹ Catiche : tanière d'une loutre

Un 7^{ème} Festival de l'Eau réussi

Cette année, la commune de Beauvène a accueilli le 7^{ème} Festival de l'Eau.

Malgré la pluie, le public est venu nombreux assister à la conférence sur l'entretien de la végétation des berges proposée par les techniciens de rivière de l'Ouvèze et de l'Eyrieux, le 1^{er} jour.



Quelques stands du village de l'Eau

Le lendemain, sous un soleil radieux, la centaine de visiteurs a pu flâner dans le village de l'Eau où petits et grands sont partis à la pêche des petites bêtes cachées sous les pierres et ont déterminé la qualité physico-chimique de l'eau du Talaron.

co-chimique de l'eau du Talaron.

Les visiteurs ont également pu s'initier au tressage des végétaux, identifier les empreintes d'animaux, les écrevisses, tout savoir sur le sonneur à ventre jaune ou encore, s'évader le temps d'un conte autour de l'eau ou lors de la sortie nature à la découverte de la biodiversité du Talaron.

Une belle journée appréciée par tous.



Sortie nature



Mesures physico-chimiques

Des animations pour les écoles

Le Syndicat Eyrieux Clair a accompagné 17 classes de la maternelle aux CM2, à la découverte de la rivière autrement...



- "La rivière artistique"
Les plus grands ont appris à tresser l'osier avec la confection de nids pour les oiseaux et les plus petits ont réalisé un mandala à partir d'éléments trouvés au bord de la rivière (végétaux, bois flotté, cailloux).

Confection de nid

- "La rivière scientifique"
Les élèves ont découvert les poissons et la faune de la rivière en pêchant des macro-invertébrés qui caractérisent la qualité biologique de l'eau, en observant les poissons ou en partant



Après la pêche, l'observation des petites bêtes

sur les traces de la loutre, castor et autres animaux sauvages.

- "La rivière géographique"
4 classes ont réalisé une maquette en relief de leur commune pour appréhender la notion de bassin versant, suivre le parcours d'une goutte d'eau depuis sa source jusqu'à la mer...

Le programme d'interventions se poursuit en 2015/2016.



La maquette en construction



Le mandala en land art

Les élus en visite sur le terrain

Chaque année, une sortie de terrain est organisée à l'attention des élus du Syndicat autour d'une thématique en lien avec les actions du Contrat de rivière.

En février, élus et partenaires financiers ont accompagné les techniciens sur les bords de la Dunière pour appréhender les travaux de restauration de la végétation des berges et de la gestion des embâcles.

Selon les secteurs, les objectifs poursuivis étaient multiples. Il s'agissait de préserver le patrimoine naturel, en luttant contre les plantes invasives (dont le robinier), en diversifiant les boisements, etc., et d'éviter les érosions et les dégâts de crues, en favorisant ou freinant les écoulements.

3 secteurs ont été visités pour expliquer le déroulement d'un chantier :

- Un secteur avant travaux pour observer la préparation via le marquage déjà réalisé.
- Un secteur en cours de travaux pour échanger avec l'entrepreneur sur la conduite et le suivi des travaux.

- Un secteur après travaux pour visualiser les résultats immédiats et prévoir l'évolution future.



Les propriétaires de parcelle en bordure de rivière doivent entretenir le cours d'eau (Article L.215-14 du Code de l'Environnement). Une collectivité, comme le Syndicat Eyrieux Clair peut intervenir sous certaines conditions : à l'échelle d'un bassin versant dans sa globalité et si il y a un intérêt général.

A savoir : l'intervention d'une collectivité ne se substitue pas au devoir des propriétaires !

Gestion des milieux aquatiques

INFORMATION/SENSIBILISATION

Ripisylve, forêt et eau

Aussi appelée ripisylve, la végétation naturellement présente sur les berges remplit diverses fonctions.

Elle participe, entre autres, à l'autoépuration de l'eau en fixant une partie des nitrates et phosphates dissous : directement par ses racines mais également, parce qu'elle accueille toute une faune et flore de décomposeurs (bactéries, champignons, algues, insectes, etc.).

Zoom sur la ripisylve...

La végétation des berges est composée d'arbres, arbustes et herbacées sous forme d'un large corridor¹ ou simplement d'un liseré étroit. Habituellement constituée d'aulnes, de frênes, de saules, de peupliers, de noisetiers, etc., elle est aussi souvent colonisée par des espèces exogènes telles que la renouée du Japon, l'acacia (robinier) ou l'ailante, qui modifient alors l'écosystème et son fonctionnement.

Cette végétation adaptée à la vie au bord de la rivière ne peut vivre qu'à proximité de l'eau. Pour assurer ses fonctions vitales, elle puise des quantités d'eau plus ou moins importante directement dans la rivière... mais est-elle responsable pour autant des pénuries d'eau toujours plus fréquentes, en particulier en période estivale ?



La fermeture des milieux dans la vallée de l'Eyrieux Beauvène / Chalencon - Années 1900...



Beauvène-Chalencon - Années 2000...

¹ Corridor : milieu naturel permettant aux espèces de se déplacer, nourrir ou reposer.

Sources : C. Casandey (De la forêt à l'eau), V. Andreassian (Quel effet la forêt a-t-elle sur les écoulements ?), ONF, CRPF.



Tous les végétaux sont "gourmands" en eau...

Selon les végétaux et les essences, les besoins en eau diffèrent : un peuplier de 50 cm de diamètre puisera 150 l/jour, un chêne adulte, 200 l/jour... La quasi-totalité de l'eau prélevée par les arbres est évaporée dans l'atmosphère et retourne dans le cycle de l'eau.

Cette consommation en eau varie également selon la période de l'année. A l'image des cultures, certaines espèces auront besoin d'eau essentiellement au printemps (saison des pluies) comme le blé, alors que d'autres plutôt pendant la saison estivale (période d'étiage), comme le maïs.



Pont de la Guinguette (Le Cheylard) - Années 1900...



Pont de la Guinguette (Le Cheylard) - Années 2000...

La forêt, de plus en plus présente...

Depuis quelques décennies, la forte déprise agricole a profondément modifié les paysages : les versants, autrefois cultivés se referment et se couvrent de forêts et de plantations de résineux. L'utilisation des rives en pâtures et comme ressources en bois maintenait alors une ripisylve clairsemée, elle s'est aujourd'hui globalement étoffée.

Passée en un siècle de moins de 100 000 ha à 253 000 ha (sans compter les 130 ha de friches et boisements clairs), soit plus de 250 % d'augmentation, la forêt capte une partie significative des précipitations printanières et estivales mais aussi, des eaux de ruissellement et d'infiltration superficielle qui autrefois arrivaient dans les ruisseaux et rivières. Proportionnellement, même si la ripisylve s'est densifiée, le linéaire de berges n'a, quant à lui, pas évolué.

Si ces changements sont les plus visibles et concomitants avec la baisse des débits estivaux, ils sont loin d'être les seuls à avoir une incidence sur l'hydrologie des rivières.

L'explosion des consommations domestiques (facilité de l'eau courante, machines à laver, hygiène, etc.) et l'évolution des pratiques d'exploitation ont eu un impact primordial sur la vulnérabilité de la ressource en eau.

Les effets du changement climatique, avec ses sécheresses récurrentes entrecoupées d'épisodes violents, ne font qu'accélérer un phénomène qui s'est progressivement mis en place depuis de nombreuses années. Les restrictions dues aux arrêts sécheresse devenus systématiques commencent à toucher tous les usagers de l'eau.

Y aurait-il plus d'eau dans les rivières si la ripisylve régressait ?

Probablement pas en quantité notable, par contre, sa régression entraînerait une augmentation de la température et de l'évaporation directe. De plus, elle perdrait tous ses avantages dans la préservation des qualités chimique, biologique et physique des cours d'eau, dont la protection contre les crues et les érosions. D'autre part, revenir à la densité "d'hier" représenterait un coût d'entretien extrêmement élevé, alors même que les usages qui avaient conduit à cette situation, ont presque tous disparu.

Tous responsables pour économiser l'eau...

Privés, élus, industriels et agriculteurs, tout le monde est concerné. Un geste simple peut contribuer à diminuer considérablement les quantités d'eau prélevées. L'utilisation de dispositifs hydro-économiques, la récupération des eaux pluviales ou le changement de pratiques sont autant de solutions permettant de faire des économies d'eau.



A noter :

Des démarches ont été engagées cette année par le Syndicat Eyrieux Clair, la Chambre d'Agriculture et la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour mieux connaître l'évolution des débits en période estivale et recenser les prélèvements afin de trouver un équilibre entre besoins et ressource disponible, sans nuire aux milieux aquatiques.

Dans un 1^{er} temps, seuls les bassins versants les plus sensibles sont concernés : la Dunière, le Glo, le Boyon et l'Embroye (Cf. article "Le partage de la ressource").

Le Syndicat Mixte Eyrieux Clair...

- STATUT** : Syndicat Intercommunal Mixte (créé en 1997)
PRÉSIDENT : Bernard BERGER - St Georges les Bains
VICE-PRÉSIDENTS : Maurice ROCHE - Mariac, Christophe GAUTHIER - St Agrève, Claude BLANC - St Sauveur de Montagut, Daniel DORP - Chanéac
MEMBRES DU BUREAU : Christian ALIBERT - Châteauneuf de Vernoux, Patrick BORRAS - Beauvène, Raymond FAYARD - Les Nonières, Christophe SABY - St Genest Lachamp, Denis SERRE - Le Cheylard
MOYENS HUMAINS : 8 salariés (3 personnes pour la rivière, 2 techniciens SPANC, 1 animateur Natura 2000, 2 secrétaires)
COMPÉTENCES :
- La gestion de la rivière
 - Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : compétence facultative
 - Natura 2000 : Animation du site B6 "Vallée de l'Eyrieux et affluents"
- COMPOSITION** : 64 communes des bassins versants Eyrieux-Embroye-Turzon dont :
- 61 communes pour la compétence "rivière"
 - 42 communes pour la compétence "SPANC"
 - 33 communes concernées par le territoire de Natura 2000
 - 11 communes concernées par le territoire de l'ENS
- TERRITOIRE D'ACTION** : 900 km² - 1 500 km de rivières pérennes
- Eyrieux et affluents : Rimande, Aygueneyre, Saliouse, Eysse, Dorne, Talaron, Glo, Glueyre, Auzène, Dunière, Boyon
 - Embroye
 - Turzon

Zoom sur les compétences

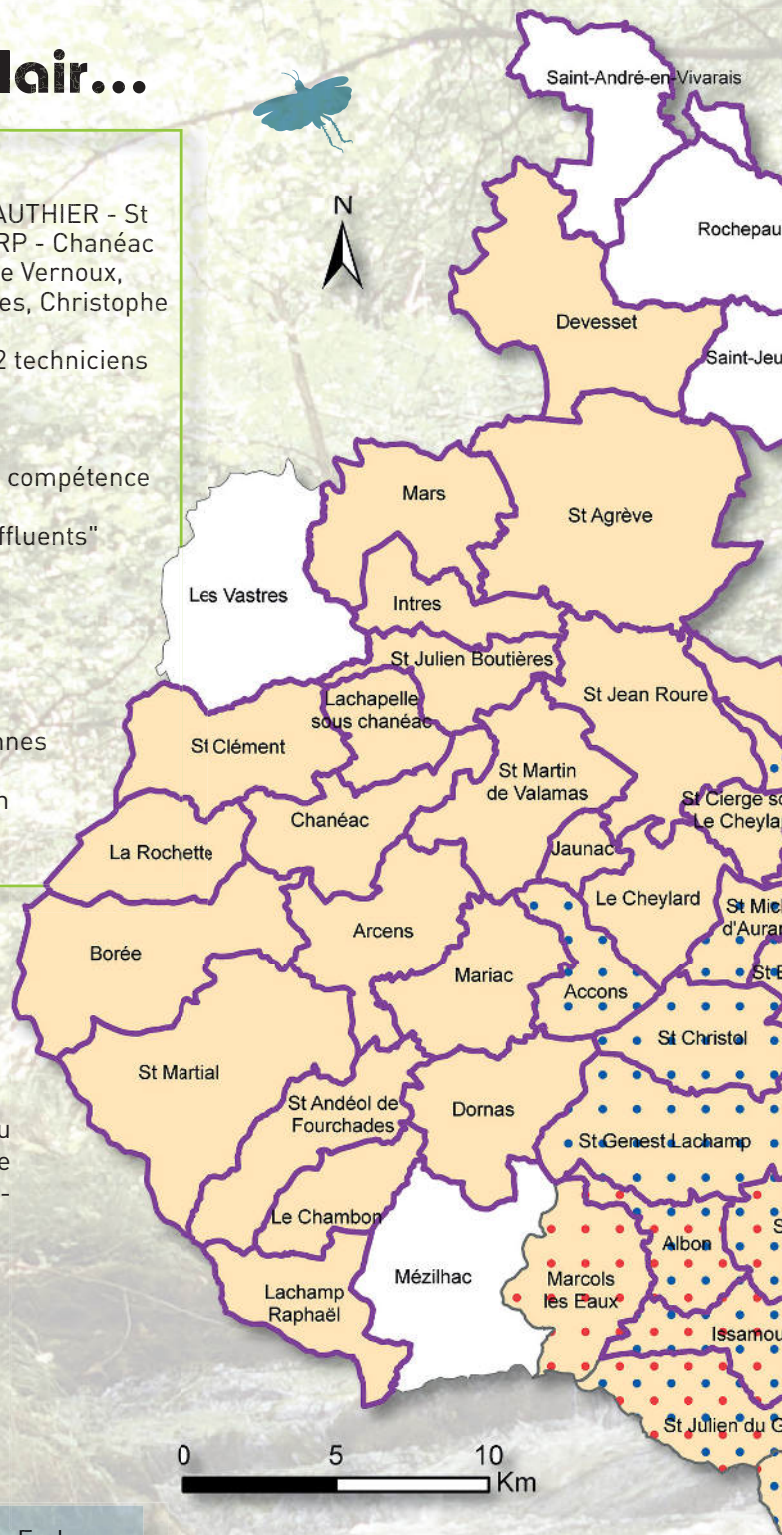
Les collectivités ont transféré leur compétence "Rivière" au Syndicat Mixte Eyrieux Clair (SMEC). Ce transfert permet de gérer et de mener des actions coordonnées à une échelle cohérente, le bassin versant.

La rivière...

Préserver la ressource et mettre en valeur les rivières Eyrieux, Embroye, Turzon et leurs affluents sont les objectifs poursuivis par le Syndicat. Par l'intermédiaire d'un contrat de rivière, des actions sont mises en oeuvre pour atteindre ces objectifs :

- Protéger la ressource en améliorant la qualité de l'eau et préservant les écosystèmes aquatiques
- Restaurer la continuité écologique des rivières en améliorant et préservant les fonctionnalités des cours d'eau
- Gérer quantitativement la ressource en eau pour satisfaire tous les usages sans nuire à la vie aquatique
- Préserver les milieux aquatiques par la sensibilisation : mieux connaître la rivière, c'est mieux la respecter.

L'animation et les actions sont financées par des subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Ardèche et par les collectivités adhérentes.



Le SPANC...

Depuis 2006, la loi sur l'eau impose la vérification des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC). C'est ainsi que les Services Publics Collectifs (SPANC) ont été mis en place. Le SPANC Eyrieux Clair est né en 2011, à la demande des communes. Ce service a pour mission de vérifier, rénover, ou remplacer les installations neuves, à réhabiliter ou existantes. Un rapport est établi décrivant l'état du cours d'eau et de l'échantillon, les modifications à apporter, et les actions à mener pour que l'installation soit conforme.

Une redevance est due par les usagers.

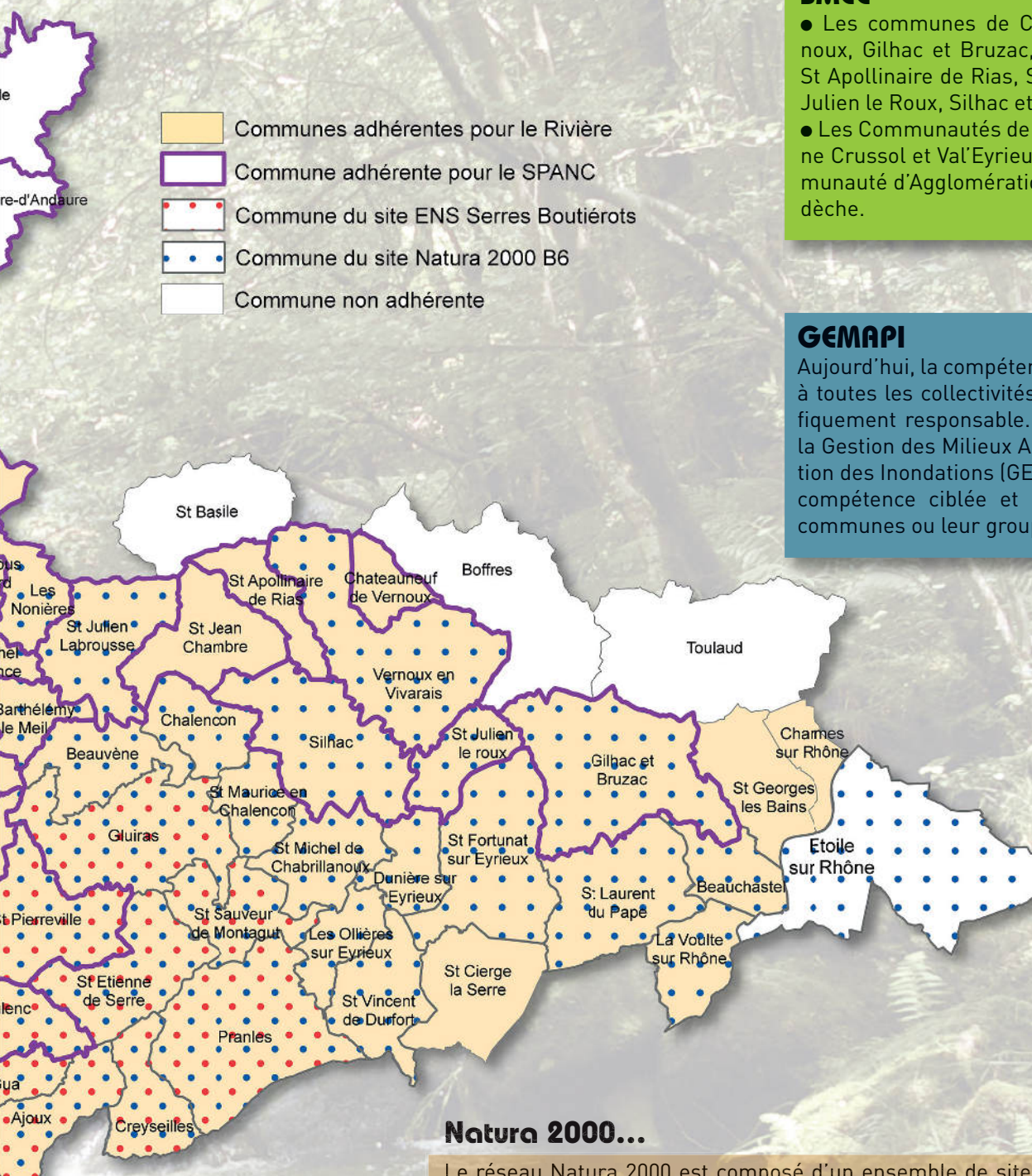
Les collectivités adhérentes au SMEC

- Les communes de Châteauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, Lachamp Raphaël, St Apollinaire de Rias, St Jean Chambre, St Julien le Roux, Silhac et Vernoux en Vivarais
- Les Communautés de Communes de Rhône Crussol et Val'Eyrieux, ainsi que la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.



GEMAPI

Aujourd'hui, la compétence "rivière" incombe à toutes les collectivités sans en être spécifiquement responsable. A compter de 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) deviendra une compétence ciblée et obligatoire pour les communes ou leur groupement.



Natura 2000...

Le réseau Natura 2000 est composé d'un ensemble de sites à l'échelle de l'Europe, pour lesquels des actions en faveur du maintien et de la restauration de la biodiversité sont mises en œuvre avec les acteurs, usagers et élus du territoire.

En 2011, le Syndicat a été désigné structure animatrice du site B6 "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents", et début 2016, il animera également l'Espace Naturel Sensible "Serres boutiérots et vallées de l'Auzène, Glueyre, Orsanne". Un Document Unique de Gestion, outil indispensable pour définir les objectifs à poursuivre sur ces territoires, a été validé le 22 septembre 2015 par le comité de pilotage Natura 2000 et ENS, après 2 années d'élaboration. Prochainement, les 1^{ères} actions vont démarrer en collaboration avec les acteurs concernés.

Natura 2000 est une démarche européenne bénéficiant de financement de l'Europe, de l'Etat voire des collectivités concernées. La politique ENS, politique départementale, bénéficie de financements du Département de l'Ardèche.

aux collectivités de réaliser
ssainissement Non Collectif
ublics d'Assainissement Non
ace et que celui du Syndicat
mmunes.

ifier les installations d'ANC
A l'issue du contrôle, un rap-
dispositif et précisant le cas
er, les travaux à réaliser, etc.
e avec la réglementation.

ers pour financer le service.

La baignade, vue par les Personnes Responsables des Eaux de Baignade (PREB)



Denis SÈRRE,
Adjoint à la mairie du Cheylard

La baignade de Chambaud demeure une retenue d'eau aménagée sur l'Eyrieux, à proximité du camping municipal du Cheylard et de tous les équipements nécessaires à une bonne qualité de vie. Ce plan d'eau participe à la mise en valeur des richesses naturelles du territoire, préconisée par le PLU¹.

Cette baignade permet d'accueillir pendant la saison estivale, le public désireux de se rafraîchir dans un lieu de détente surveillé, conforme à la réglementation.

C'est ainsi qu'il est demandé à la commune du Cheylard, responsable du site, d'effectuer des contrôles réguliers de la bactériologie par l'ARS², tous les 15 jours pendant les 2 mois d'ouverture. Ces résultats sont affichés sur le panneau prévu à cet effet au poste de secours ainsi qu'à l'accueil de la mairie, pour informer les usagers de la qualité de l'eau de baignade. Un maître-nageur diplômé est également présent sur le site, entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

Au printemps de chaque année, les services techniques municipaux font une demande auprès des services de l'Etat (Service police de l'eau de la DDT³) afin d'obtenir une autorisation leur permettant de réaménager et curer le plan d'eau pour permettre sa mise en eau.

Suite aux nouvelles lois Européennes concernant les profils de baignade, la commune a décidé de lancer une étude avec le concours du Syndicat Eyrieux Clair. Un premier compte rendu sera disponible courant 2016, ensuite, un programme pourra être étudié et appliqué dans l'objectif d'améliorer encore plus la qualité de l'eau. Des contaminations ponctuelles sont en effet observées à certaines périodes déclassant la qualité de l'eau (qualité moyenne). Pour y remédier, les résultats de cette étude sont déterminants.

¹ PLU : Plan Local d'Urbanisme

² ARS : Agence Régionale de la Santé

³ DDT : Direction Départementale des Territoires

Claude BLANC,
Conseiller à la commune
de Saint Sauveur de Montagut

Le 1^{er} juillet de chaque année voit renaître le site de baignade de Fontugne, à 1 km du village de St Sauveur de Montagut. Ce site a la particularité d'être sur 2 communes : St Sauveur de Montagut, en rive droite et Gluiras, en rive gauche.

Jusqu'au 31 août, les amateurs de baignade et de tranquillité peuvent jouir d'un site naturel remarquable localisé d'une part, dans l'Espace Naturel Sensible "Serres Boutierots, vallées de la Glueyre, de l'Auzène et de l'Orsanne" et d'autre part, dans le site Natura 2000 B6 "Vallée de l'Eyrieux et affluents".

La canicule de cette année a fait grimper la température de l'eau jusqu'à 29°C, une T° exceptionnelle pour une rivière telle que la Glueyre, réputée pour la fraîcheur de son eau. La surveillante de baignade aura durant 2 mois participé à la sécurisation de la baignade avec succès. Une Guinguette "mini-snack" permet aux baigneurs de se restaurer tout en dégustant des produits locaux. La fréquentation moyenne est de 80 à 100 personnes/jour voire 150, le week-end.

La directive Européenne 2006/7/CE a rendu obligatoire pour chaque site recensé, l'élaboration d'un profil de baignade par la personne responsable du site (PREB) en vue d'atteindre une eau à minima de qualité suffisante sur le plan sanitaire. Cette étude a été confiée à un prestataire extérieur et les résultats sont attendus pour 2016.

Le succès de ce site est reconnu de tous et nous serons au rendez-vous la saison prochaine...



© St Sauveur de Montagut

A noter :

Le Syndicat accompagne actuellement 8 collectivités dans la réalisation de leur profil de baignade, profil rendu obligatoire par la Directive Européenne de 2006 sur tous sites recensés. Cette étude consiste à identifier les sources potentielles de pollution (contamination bactériologique) et de définir les mesures de gestion pour disposer d'une qualité optimale sur chaque baignade. Lancé en juin dernier, les 1^{ers} résultats sont attendus pour 2016.

Le partage des eaux

Quand il pleut, l'eau ruisselle à la surface du sol ou s'infiltré directement dans la terre pour rejoindre un cours d'eau, suivant le sens de la pente. C'est donc le relief qui dessine les "frontières naturelles", appelées lignes de crêtes ou lignes de partage des eaux, qui elles même, délimitent un bassin versant.

Un bassin versant représente donc l'ensemble d'un territoire où toutes les eaux s'écoulent et rejoignent un même cours d'eau.

Selon où elles tombent, les gouttes d'eau vont alimenter le bassin de l'Eyrieux ou rejoindre les bassins versants voisins. Sur son chemin, l'Eyrieux va collec-

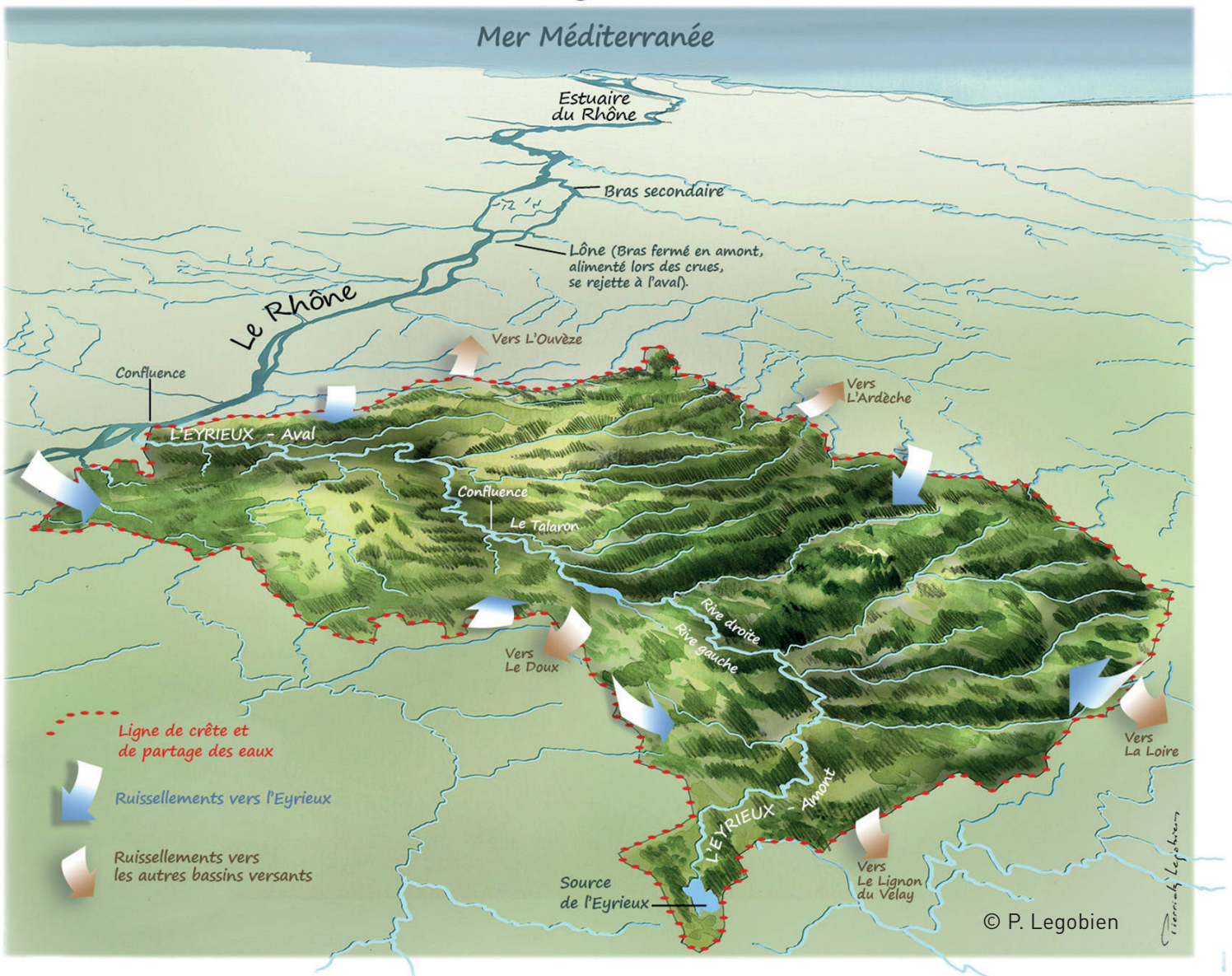
ter les eaux de pluie et l'eau de tous ses affluents, avant de se jeter dans le Rhône qui rejoindra la mer Méditerranée.

L'Eyrieux, 2^{ème} bassin versant du département de l'Ardèche

Le bassin versant de l'Eyrieux couvre une superficie de 850 km², depuis les zones de sources à Devesset, situées en tête de bassin, jusqu'à son exutoire, situé à la Voulte/Rhône.

La rivière Eyrieux parcourt plus de 80 km avant de rejoindre le Rhône.

LE BASSIN VERSANT DE L'EYRIEUX De la montagne à la mer



Le partage de la ressource

Sur le territoire, la disponibilité de la ressource en eau pose parfois problème, particulièrement sur 4 cours d'eau, dits bassins déficitaires : le Boyon, l'Embroye, le Glo et la Dunière (Etude d'estimation des volumes prélevables, 2012).

Pour améliorer la connaissance des débits, un observatoire a été mis en place sur ces 4 cours d'eau. Un suivi régulier des débits par jaugeage a commencé en 2015 sur 18 stations de mesure, et 14 d'entre elles disposent d'une échelle limnimétrique (mesure des hauteurs d'eau).

Cette mission a été confiée en partie à un stagiaire, qui 6 mois durant, a défini les lieux d'implantation des dispositifs de mesure, puis effectué 4 campagnes de jaugeage. Il a également dressé une liste la plus exhaustive possible des prélèvements (pompage en rivière et retenues collinaires) sur les 4 bassins versants.

In fine, des actions seront conduites pour limiter la pression sur ces rivières, en particulier en période d'étiage (basses eaux).



Jaugeage



Echelle limnimétrique

Les études en cours...

Pour restaurer la continuité écologique, une étude d'aménagement de 8 seuils a démarré cet été pour améliorer leur franchissabilité (poissons et sédiments). Les résultats sont attendus pour l'été prochain.

L'élaboration de 8 profils de baignade a été lancée au printemps dernier. Les campagnes de terrain ont commencé en été 2015 et se poursuivront l'été prochain. Un rendu final est attendu pour fin 2016.



Qualité et quantité de la ressource

Eau pluviale et imperméabilité des sols... Quelles conséquences ?



L'eau de pluie qui ruisselle à la surface est appelée "eau pluviale". Sa qualité est donc dépendante de la qualité de l'atmosphère traversée et du sol sur lequel elle s'écoule.

Des sources de pollution variées...

La pollution atmosphérique peut être naturelle (pollen, sable...) ou d'origine anthropique¹ (poussières industrielles, fumées, gaz d'échappement...). La pollution par ruissellement est la plus importante car de nombreuses substances sont lessivées sur les voiries, parkings, toitures, etc.

Suivant les surfaces parcourues, les polluants ont des origines et des effets divers.

Ainsi, la qualité des eaux dépend pour :

- Les toitures : du revêtement (cuivre, zinc, plomb, hydrocarbures...), de l'entretien des toits (désherbants, antimousse...)
- Les espaces verts, naturels ou agricoles : des produits phytosanitaires utilisés (pesticides, engrais...) et de la matière organique naturelle (feuilles, déjections, humus...)
- Les voiries ou parking : des déchets (papiers, mégots...), des produits d'entretien (sel, désherbant...), des produits automobiles (huiles, hydrocarbures...), du type de revêtement (phénols, hydrocarbures...).

- Les canalisations : des déversements de produits chimiques et des branchements d'eaux usées parasites.



Rejet de canalisation d'eaux pluviales en rivière

Les eaux pluviales ne sont pas traitées...

Les canalisations qui récoltent les eaux pluviales les restituent directement dans le milieu naturel, sans traitement : les nombreux polluants se retrouvent donc directement dans les rivières. Seules les eaux usées sont acheminées vers une station d'épuration où elles seront traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

¹ Anthropique : relatif à l'activité humaine

L'imperméabilité des sols accentue le ruissellement...

Dans les villes et villages, l'extension de l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols au détriment des espaces naturels qui infiltrent l'eau, accroissent les dégâts dus au ruissellement :

- Inondations par engorgement des réseaux, voiries et caniveaux
- Erosion des sols nus, des talus et des remblais
- Augmentation des pollutions par lessivage.



Effondrement suite aux fortes pluies

Des solutions existent...

Si de nombreuses surfaces ont jusqu'à encore récemment été imperméabilisées, la gestion des eaux pluviales est désormais prise en compte dès la conception de tout projet d'aménagement, au même titre que les eaux usées. De nouvelles techniques se développent pour favoriser l'infiltration et la collecte ou réduire les rejets dans le milieu naturel.

Quelques exemples de pratique à privilégier :

- Restreindre la collecte des eaux pluviales : cuves de récupération, infiltration directement sur la parcelle, etc.
- Mettre en oeuvre des ouvrages végétalisés : parkings végétalisés perméables, toitures végétales, etc.
- Créer des zones de rétention : bassins de rétention, d'infiltration, fossés, etc.
- Multiplier et adapter les dimensions des rigoles, des ouvrages de drainage et des exutoires pour éviter la concentration des écoulements en bas de pente.



Ruissellement lors de fortes pluies

Pour accompagner les décideurs locaux, des guides existent : "Pour la gestion des eaux pluviales, stratégie et solutions techniques" - Région Rhône-Alpes, "Lignes directrices concernant les meilleures pratiques pour limiter, atténuer ou compenser l'imperméabilité des sols" - Commission Européenne de l'Environnement (liste non exhaustive).



Eaux pluviales relâchées directement dans le milieu naturel



© Mairie de St Sauveur de Montagut

Souvent confondues, les bouches d'égout et les regards d'eau pluviale !!!

Les **plaques d'égout** sont pleines et étanches et les **grilles de pluvial**, ajourées, drainent l'eau de surface dans des canalisations directement reliées au milieu naturel.

Alors prenons garde de ne pas déverser dans ces grilles, produits chimiques, détergents, déchets ou autres polluants. Les laitances de ciment, par exemple, sont particulièrement nocives pour le milieu aquatique, même à faible dose.



Les zones humides : le bassin de l'Eyrieux agit

L'inventaire finalisé en 2008 a mis en avant la grande richesse en zones humides du bassin de l'Eyrieux par leur nombre et leur qualité.

Depuis, le Syndicat Eyrieux Clair s'investit dans de nombreuses actions en faveur de ces milieux.



Lac de Devesset

Déjà, des plans de gestion ont été élaborés sur des zones humides remarquables et de nombreuses actions de communication ont été mises en œuvre.

Pour compléter ces 1^{ères} investigations, une hiérarchisation des milieux humides recensés a permis d'identifier celles à préserver en priorité, à l'échelle des bassins versants Eyrieux, Embroye et Turzon. Aujourd'hui, le travail se poursuit par la définition des actions à mettre en œuvre.

Des rencontres ont été programmées cet automne pour sensibiliser tous les acteurs concernés à l'utilité de ces milieux et définir collectivement des orientations de gestion et de valorisation. D'autres ateliers vont avoir lieu en décembre 2015 et début 2016 avec tous les acteurs de la vallée pour aboutir à un programme d'actions adaptées et opérationnelles ; comme par exemple :

- Programmer des opérations de restauration des milieux dégradés
- Favoriser des modes de gestion appropriés aux espèces : fauche tardive, absence de fertilisation

- Rechercher une valorisation adaptée conciliant accueil du public et préservation des milieux : sentiers sur pilotis, livrets pédagogiques...

La démarche se clôturera par une journée grand public dédiée à la découverte des zones humides locales au travers d'activités ludiques pour grands et petits.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site internet du Syndicat : rubriques "Les missions" puis "Zones humides". Vous pourrez également télécharger la 1^{ère} lettre d'information, intitulée "**Sagnes, narces, zones humides... le bassin de l'Eyrieux passe à l'action**".

3 plantes indicatrices
des narces et sagnes

Laïche blanchâtre (*Carex curta*)



Laïche étoilée (*Carex echinata*)



Linaigrette



Tout le monde est concerné...

- Agriculteurs ou forestiers qui travaillent et entretiennent ces espaces
- Elus qui les protègent
- Habitants, touristes, chasseurs qui les fréquentent
- Acteurs du tourisme qui les valorisent, etc.

Retrouvez l'actualité et toutes les informations (publications, études...) sur le site internet du Syndicat : eyrieux-clair.fr

Informations générales :

Directeur de la publication : Bernard Berger

Rédaction : Syndicat Eyrieux Clair

Crédit photos : Syndicat Eyrieux Clair

N°ISSN 1959 - 707X - Dépôt légal : Octobre 2015

Impression et mise en page : Imprimerie Nouvelle 07800 La Voulte sur Rhône

Création : Amélie BLAËS

SYNDICAT MIXTE EYRIEUX CLAIR

1, rue de la Pize 07160 LE CHEYLARD

Tél 04 75 29 44 18 - Tél SPANC : 04 75 29 72 87

Mail : eyrieux.clair@inforoutes.fr

Site Internet : www.eyrieux-clair.fr

RhôneAlpes



établissement public de l'Etat